## Analyse

## Intérêt des journaux au sujet du secret bancaire

Le sujet du secret bancaire a suscité une centaines de premières pages au sein des deux journaux de 1940 jusqu'à la fin des années 90s. Ce chiffre relativement petit nous permets de lire les premières pages pour mieu contextualiser nos autres analyses.

De manière générale et excluant l'année 1984 de l'initiative populaire au même sujet, le secret bancaire n'est pas un sujet très important dans le corpus financier des deux journaux. Le sous-corpus "secret bancaire" ne constitue que 5% des articles du corpus financier, qui lui-même ne contient que une petite partie de tous les articles financiers. Il est remarquable que dans le sous-corpus la proportion d'articles qui proviennent d'agences de presse est de dix pour-cent plus élevé que dans le corpus financier (29% pour "secret bancaire", 18% pour financier). Cela montre que le sujet a moins d'importance pour les rédactions, qui utilisent souvent que des dépêches pour en parler.

Si nous voulons regarder de plus près l'origine de cet intérêt, nous sommes amenés à comparer la fraction de dépêches venant de l'étranger à celles de l'Agence télégraphique suisse (ATS). La figure 1 montre comment cette fraction évolue dans le sous-corpus avec le temps. Nous trouvons deux périodes où les dépêches étrangères ont une certaine présence : 1972 – 1977 et 1986 – 1992. Ce sont des périodes de relative calme, où à l'intérieur de la Suisse le sujet n'est pas d'actualité.

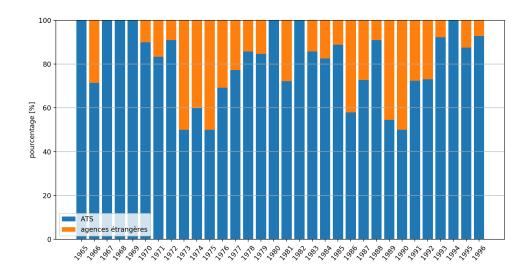


FIGURE 1 – Distribution relative des articles d'agences de presse étrangères pour "secret bancaire".

La série temporelle du nombre d'articles par catégorie d'auteur 2 mets en évidence une nette chute de l'utilisation de dépêches étrangères qui parlent du secret bancaire pendant la période exactement avant la votation de 1984. Vues la forte orientation politiques des deux rédactions contraires à l'initiative, on peut supposer que les articles d'agences étrangères, qui ne concernent pas l'initiative, sont minimisé pour qu'ils ne détournent pas l'attention des lecteurs.

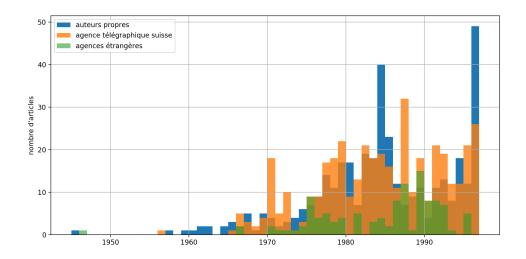


FIGURE 2 – nombre d'articles par catégorie d'auteur au cour du temps.

Dès la lecture des première pages, on peut trouver le suivant ensemble de périodes principales dans l'histoire du secret bancaire :

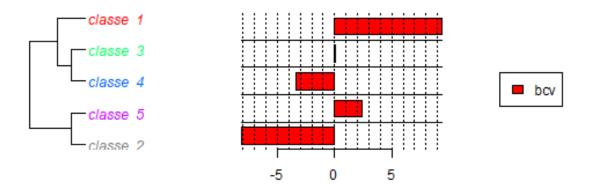
- 1940–45 : le secret bancaire est menacé des l'interieur par le gouvernement, à cause de l'économie de guerre, et des l'exterieur par les futures nations unies, qui désirent l'entraide judiciaire et fiscal
- 1946–65 : période de calme où aucune attaque organique est montée contre le secret bancaire. Quelque frictions avec la France se résolvent en une impasse.
- 1966–70 : tension et effort diplomatique avec les États-Unis, qui critiquent durement le secret bancaire qui leur empêche d'investiguer efficacement la criminalité organisé. La question se resout avec des accords bilatéraux qui concèdent très peu à la justice américaine.
- 1975–84 : tumultes intérieurs vis au secret bancaire. L'économie en récession et la force du Franc Suisse dans les marchés de devises portent les milieux politiques socialistes à attaquer le secret bancaire comme responsable. Le débat intérieur continue jusqu'à 1984, quand l'initiative socialiste contre le secret bancaire est repoussée.
- 1987–89 : pressions américaines poussent la Suisse à approuver la levée du secret bancaire dans les cas de manipulations des marchée (insider trading), délit qui n'était pas persécuté en Suisse jusqu'alors.
- 1996—suite : Affaire des fonds juifs en déshérence. Le conseil national vote à l'unanimité pour la levée du secret bancaire pour la commission Bergier.

Surtout est intéressante la tonalité du discour dans les deux journaux au cours de ces périodes. Dans les première période, le ton est positif et tranquil. En 1975 le ton change repentinement : des articles écrits par Marian Stepcinsky, Jean-Luc Lederrey, et par le futur politicien libéral Jacques Simon Eggly gagnent souvent la première page. Ces articles sont des pièce d'opinion, souvent virulent, où les lecteur sont rappelé aux avantages du secret bancaire. Contrairement, dans les périodes précédentes, les avantages du secret bancaire été considéré trop évidents

pour les souligner. Ces articles d'opinion forment une véritable propagande en faveur du secret bancaire et contre les socialistes, et donnent des precise indications de vote dans le mois avant la votation de l'initiative en 1984. La tonalité des articles redevient enfin plus objective et se assouplie, après que l'initiative est rejeté. Les lois sur la manipulation des marchés et la commission Bergier ne sont pas perçus comme menace essentielles à la stabilité de la place finacière.

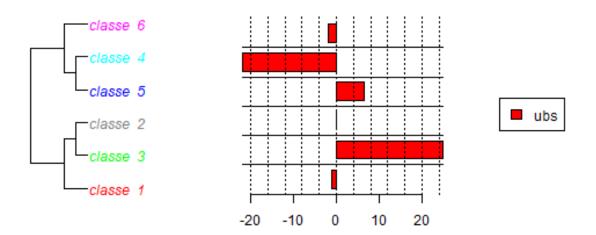
## Comparaison des deux journaux

En isolant les articles contenant "secret bancaire", nous avons auparavant isolé les articles en différents groupes avec la méthode de Reinert. La première chose que nous remarquons c'est qu'entre les deux journaux on obtient des groupes différents. Afin de mieux comprendre comment les articles sont classés nous avons aussi effectué des Chi²-tests sur des mots-clés. Par exemple dans le Journal de Genève, nous pouvons voir que le terme "bcv" va éloigner un article du groupe contenant les termes plus généralement associé aux banques.



D'autres tests similaires pointent vers d'autres division, ou les articles utilisants des termes juridiques et/ou techniques précis (comme "bancaire", "fraude", "autorité") vont concentrer les articles dans une même classe. Évoquant des articles ne faisant que relater des faits ou qui va juste relater les faits. Mais on voit aussi que les termes qui ramènent au nom des banques sont dissociés des groupes parlant de l'actualité du secret bancaire à l'époque étudiée.

Du côté dans la Gazette de Lausanne, on trouve 6 groupes qui se forment. Là ou le Journal de Genève semble avoir des classes qui sont basée sur des sujets différents (économie, affaires judiciaires, légal). Dans la Gazette de Lausanne il semble que les événements marquants de la période génèrent plus d'attentions, car on retrouve une classe avec des mots rappelant des affaires judiciaires. Dans cette classe on retrouve des termes tels que "renseignement", "tribunal", "violer" .. Cela semble indiquer que les différents scandals ou affaires judiciaires entourant le secret bancaire sont perçues comme plus importante dans la Gazette de Lausanne que le Journal de Genève. Cependant ici, comme dans le Journal de Genève le nom des banques suisse apparaît plutôt dans le groupe d'articles référençant des termes financiers plus généraux (avec les noms de devises, des quantités)



Tout ceci semble indiquer que, même si l'emphase apportée sur les différents événements entourant l'histoire du secret bancaire au XXe siècle est différentes entre les deux journaux, les deux semblent aussi dissocier les banques du sujet même du secret bancaire.

## Conclusions

Cette analyse du sujet, quoique de niche, évidence clairement l'adhésion des deux rédactions à la politique libérale. L'absence de dépêches étrangères, surtout centrés sur le scandales, pendant la période de l'initiative peut ètre considéré une preuve du role politique des deux journaux.

L'analyse linguistique nous montre que la GDL donne plus d'importance aux affaires concrètes et la TDG plus au coté abstrait legislatif, bien que aucun des deux journaux pointe jamais le doit. Dans les deux journaux, le secret bancaire est abordé dans le context politique plutôt que finacier, en défendant ces principes à la base plutôt qu'en montrand les incovenient qu'il cause au fiscs et au invéstigateurs internationaux.